



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 13 décembre 2012, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 4 décembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS**

Monsieur Philippe VIVIER,  
Monsieur Arnaud MABIRE,  
Madame Claudine COUVRAT,  
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,  
Monsieur Eric LANDAU,  
Madame Viviane HUYGHE,  
Monsieur Alain SIMARD,  
Monsieur Régis PETIT,  
Monsieur Patrick LECLERC,  
Madame Nicole CAMILLERI.  
Madame Maryvonne DIVETOT,

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Madame Antonia TAUPIN, pouvoir à Monsieur Régis PETIT,  
Madame Caroline LEFEBVRE-DESJARDINS, pouvoir à Madame Viviane HUYGHE.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents ou représentés : 13  
Nombre de membres votants : 13

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 15 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

- **EAD - Déconstruction des préfabriqués**  
Monsieur le Maire précise que le dossier stagne depuis 1 an. Réserve de l'inspection du travail, prescriptions complémentaires et nouvelles dispositions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 augmentent l'enveloppe de 6 000 € à 40 000 €. Sachant que le chemin piétonnier a été supprimé, la commune a économisé 13 000 €, le surcoût à supporter sur le budget 2013 serait de 20 000 €. Monsieur VIVIER demande la position du conseil municipal quant à la suite des travaux. Les élus donnent un avis favorable pour la poursuite des travaux. Le surcoût sera proposé au budget 2013, Monsieur VIVIER prendra contact avec Monsieur le Préfet de l'Eure afin de lui faire part des difficultés rencontrées pour ce dossier.
- Conseil Général – 2<sup>ème</sup> acompte (25% soit 50 000 €) dotation votée le 6 octobre 2012,
- Bibliothèque de Normanville - Spectacle organisé le 12 décembre 2012 avec la participation du Relai du conte. 18 enfants et 11 adultes présents, ainsi que 7 enfants et 2 accompagnateurs du centre de loisirs. Une action réussie.

**DELIBERATIONS**

- **DM12 - 2012.058 Remboursement arrhes salle des fêtes**

*Dépense – 022 – Dépenses imprévues fonctionnement* : - 190 €  
*Recette – 678 – Charges exceptionnelles* : 190 €

- **DB2012.059 DEXIA SOFCAP ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES**

***Le Maire rappelle :***

*que la commune a, par la délibération du 19 avril 2012 (DB2012.20), demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;*

***Le Maire expose :***

- *que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.*

***Le Conseil, après en avoir délibéré :***

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

***Décide***

***Article 1<sup>er</sup> :*** *d'accepter la proposition suivante :*

*Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2013)*

- **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

*Risques garantis : Décès + Accidents du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire*

*Conditions : 6,34 % avec une franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.*

- **Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires**

Risques garantis : Accidents de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité- Paternité-adoption ; maladie ordinaire

Conditions : **1.04%** avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

## **Article 2**

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **Article 3**

Le Centre de gestion autorise Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

- **DB2012.060 PV ETAT CONTRADICTOIRE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC SIEGE**

Mise à disposition du SIEGE des biens d'Eclairage Public – Etat Contradictoire

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition du SIEGE des équipements d'éclairage public.

Le procès-verbal est rédigé à partir de l'inventaire physique et patrimonial créé depuis le transfert de la compétence.

- **DB2012.061 SIEGE ACTUALISATION GUIDE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2006 portant transfert de la compétence optionnelle Maintenance de l'Eclairage Public au SIEGE 27,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEGE 27 du 24/11/2012 portant actualisation du guide des conditions d'exercice de la compétence maintenance de l'éclairage public du SIEGE 27,

Après avoir pris connaissance des dispositions du guide des conditions d'exercice de la compétence Maintenance de l'Eclairage Public du SIEGE 27 adoptées par délibération du Comité Syndical susvisée, et considérant que les principales actualisations portent sur :

- Ajout du forfait réduit pour l'entretien des luminaires à LED, délibéré au Comité Syndical du 26 novembre 2011,
- La gestion par le SIEGE des DT et DICT depuis l'entrée en vigueur du décret « anti-endommagement » du 5 octobre 2011,
- La gestion des dommages causés aux ouvrages par des actes de vandalisme, accidents ou phénomènes naturels. Désormais, le SIEGE, en l'absence de tiers identifiés, prendra à sa charge les travaux requis pour la remise en état, avec une contribution de la Commune à hauteur de 60 % du montant HT des travaux au lieu de 100 % dans la version primitive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ledit guide et prendre acte des modifications précitées.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à l'actualisation du guide des conditions d'exercice de la compétence maintenance de l'éclairage public du SIEGE 27.

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

- GEA - CFE 2012 Cotisation foncière des entreprises,
- GEA - CFE Circulaire de M le Préfet sur dispositif aménagement CFE pour 2012,
- GEA - Réunion Conseil Agglomération le 13 décembre 2012,
- GEA 2ème Commission Gestion déchets le 11 décembre 2012,
- GEA Ordre du jour 11 décembre 2012,
  - GEA - Projet de délibération tarifs 2013
  - GEA - Projet délibération partenariat Ecotlc
  - GEA - Rapport Redevance spéciale
  - GEA -RS - Association utilité publique
- GEA Ordre du Jour 6ème commission 7 décembre 2012,

- GEA - Convocation 4<sup>ème</sup> commission GEA 4 décembre 2012,
- GEA - Groupe travail Taxis-bus 28 novembre 2012,
- GEA Convocation urbanisme 28 novembre 2012,
- GEA Pacte financier et fiscal 6 décembre 2012,
- SIEGE - PV Comité syndical du 24 novembre 2012.

## COURRIER DU MAIRE

- CICLOP - Demande de Certificat de capacité – Pas de suite à la demande,
- M. SOUDAIS - Réclamation d'une clôture autour du Centre de Loisirs. Monsieur VIVIER informe qu'il y a aucune obligation. Une clôture n'est pas prévue autour de l'ESCALE. Un courrier de réponse et de réalisation d'un bilan, après une année de fonctionnement, sera adressé,
- M. GUIGNARD - Marquage au sol, route de Louviers. Le courrier sera transmis au service du conseil Général concerné,
- Docteur MAUBOUSSIN - Cotisation foncière,
- Eure Tourisme - Villages fleuris 2012.

## QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Lotissement SECOMILE - Proposition de nom : Domaine de la Combe,
- Les Danseurs de Normanville - Nouvelle association,
- ESN - Terrain de football,
- Rendez-vous le 7 décembre 2012 avec Monsieur DEMAEGDT. Présentation de la Société Panobub,
- Présentation par Monsieur LANDAU du prochain journal municipal de la carte de vœux et du marque page,
- Foire à tout Normanville : ESN le 20 mai 2013 & Club bien être & amitié le 1<sup>er</sup> mai 2013.
- Voiries Domaine de la Pommeraie et Domaine de la Vallée. Monsieur VIVIER va demander une rencontre avec le Grand Evreux Agglomération pour des expropriations sachant que les associations n'ont plus de bureau, que la voirie appartient pour les Domaines de la Pommeraie, des Pêcheurs et du Château à des personnes morales, qui n'ont plus d'existence juridique.

**ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :**

<b>Philippe VIVIER</b>	<b>Arnaud MABIRE</b>	<b>Claudine COUV RAT</b>
<b>Jean-Pierre COLLAS</b>	<b>Eric LANDAU</b>	<b>Nicole CAMILLERI</b>
<b>Maryvonne DIVETOT</b>	<b>Caroline LEFEBVRE- DESJARDINS</b>	<b>Antonia TAUPIN</b>
	Absente excusée Pouvoir à Madame HUYGHE	Absente excusée Pouvoir à Monsieur Régis PETIT
<b>Viviane HUYGHE</b>	<b>Patrick LECLERC</b>	<b>Régis PETIT</b>
<b>Alain SIMARD</b>		